

Les armées et les outre-mer

Synthèse :

Les outre-mer sont pleinement intégrés dans la stratégie de défense et de sécurité nationale du pays. Hors SMA, ce sont près de 7 000 hommes qui concourent à la protection de nos territoires et à la défense de nos intérêts. La situation particulière des outre-mer conduit à ce que les armées s'organisent différemment de la métropole, exercent des missions plus larges avec une dimension interministérielle plus forte.

Les enjeux de souveraineté et ceux de défense de nos espaces maritimes qui caractérisent notamment nos territoires ultramarins nécessitent que les armées disposent des moyens de surveillance et d'intervention à la hauteur par la bonne exécution de l'actuelle loi de programmation militaire et par leur renforcement dans la prochaine.

Enfin, le contexte géopolitique et la montée des menaces imposent une réflexion approfondie sur la résilience de nos outre-mer intégrant notamment la gestion de crise, les moyens capacitaires et les partenariats.

Propos introductifs

Souvent présentée comme l'héritage de notre histoire coloniale, la présence de forces armées dans les outre-mer obéit aujourd'hui à une logique propre, inscrite en pleine cohérence avec les enjeux stratégiques de notre défense et de notre sécurité nationale comme avec ceux de notre politique étrangère. Cette présence militaire n'est donc pas un héritage qu'il faudrait assumer mais l'expression d'une stratégie de défense, d'une politique sécurité et d'une diplomatie clairement affichées.

Il est rappelé en effet qu'en dehors du territoire métropolitain, la France dispose de forces pré-positionnées à l'étranger et dans les outre-mer :

- *à l'étranger, ces forces prennent le nom de « forces de présence »* et leurs missions comme leurs moyens découlent d'accords de partenariat de défense avec les Etats concernés. Ces forces de présence sont installées dans cinq Etats : le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Gabon, Djibouti et les Émirats Arabes Unis. Les forces de présence représentent un peu plus de 3 000 hommes ;
- *dans les outre-mer, ces forces prennent le nom de « forces de souveraineté »* et leurs missions sont définies par la politique de défense et de sécurité exposée dans le Livre Blanc et la revue stratégique et leurs moyens posés par les lois de programmation militaire. Ces forces de souveraineté sont structurées autour de cinq commandements :
 - les forces armées aux Antilles (FAA) dont le siège se trouve en Martinique ;
 - les forces armées en Guyane (FAG) ;
 - les forces armées dans la zone sud de l'océan Indien (FAZSOI) dont le siège se trouve à la Réunion ;
 - les forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC) ;
 - les forces armées en Polynésie française (FAPF).

Cette fiche évoque donc les seules forces de souveraineté déployées outre-mer qui représentent un peu plus de 7 000 hommes ; une présentation synthétique des moyens est jointe à la présente fiche.

Cette fiche exclut les unités du service militaire adapté qui relève du ministère des outre-mer et dont la mission principale n'est pas la défense et la sécurité des outre-mer, même si elles peuvent y contribuer, mais la formation et l'insertion des jeunes en difficulté dans un cadre militaire.

*

1. Généralités sur la présence militaire française dans le monde

- avec les opérations extérieures en cours et les actions menées dans le cadre de coopération avec l'ONU, l'UE et l'OTAN, ce sont près de 30 000 militaires déployés dans le monde ;
- la France est l'une des rares puissances au monde à disposer d'une présence militaire globale permanente (forces de présence et forces de souveraineté). Avec un peu plus de 10 000 militaires issus des trois armées, déployées sur les cinq continents et les trois grands bassins océaniques, elle possède aujourd'hui le second dispositif de forces pré-positionnées au monde après les États-Unis ;
- au cours des 20 dernières années ce dispositif unique a connu d'importantes déflations d'effectifs, supérieures à celles de l'ensemble des armées, et a subi des retards dans la livraison de nouveaux matériels fragilisant ses capacités. Il en résulte un système de forces « *taillées au plus juste* » ; cette situation constitue un défi au regard de la grande diversité de leurs missions.

L'objectif est celui d'une posture globale mobilisant, outre l'ensemble des services et moyens de l'État, la coopération de partenaires occidentaux ou régionaux, disposant eux-mêmes de moyens ou de points d'appui. Face au besoin de réponse globale, le dispositif outre-mer et à l'étranger constitue un levier permettant d'intégrer tout le spectre des conflits possibles, jusqu'à la compétition entre grandes puissances.

*

2. Les outre-mer sont pris en compte dans les enjeux stratégiques de la France

Tous les Livres blancs sur la défense de la sécurité nationale et les revues stratégiques mettent en évidence l'intérêt stratégique des outre-mer. En effet, la France doit pouvoir y « *surveiller, contrôler et éventuellement agir militairement face à une menace portant atteinte à l'intégrité de son territoire* » et entretenir « *une présence visible et dissuasive de forces militaires* ».

La revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017, engagée pour tenir compte de l'évolution des menaces et accompagner le renforcement des armées, réaffirme l'approche globale de la sécurité (extérieure, intérieure, militaire et civile, incluant la défense des intérêts économiques). Elle souligne que « *les DROM-COM constituent des atouts majeurs en termes de coopération militaire, d'anticipation des crises et d'intégration régionale (...). Ils « offrent à la France des plateformes sûres de projection de puissance partout dans le monde et la possibilité de se redéployer militairement au gré de l'évolution de la situation stratégique* ».

En cohérence avec cette revue stratégique, la loi de programmation militaire 2019/2025 prévoit :

- « *l'accroissement des capacités d'action dans les outre-mer* » parmi les moyens de renforcer la capacité d'intervention autonome de la France dans le monde ;
- que la modernisation des moyens affectés aux postures permanentes de sûreté aérienne et de sauvegarde maritime « *permettra de mieux protéger nos territoires ultra-marins et nos zones économiques exclusives, de lutter plus efficacement contre les trafics de tous ordres et de faire face à la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes* » ;
- de conforter les moyens des forces armées outre-mer par un renforcement très ciblé en effectifs, notamment dans les territoires les plus éloignés, et par le renouvellement de la composante des patrouilleurs.

Il ne doit donc pas y avoir de doute sur le fait que les outre-mer sont pleinement intégrés dans la stratégie globale de notre défense et de notre sécurité ainsi que dans notre diplomatie non seulement dans une approche classique de sécurisation des territoires qu'ils représentent mais aussi comme des éléments constitutifs de la défense du pays par les potentiels stratégiques et militaires qu'ils offrent.

*

3. La triple singularité du dispositif des forces de souveraineté dans les outre-mer

La première singularité tient aux caractéristiques des outre-mer et aux contraintes qu'elles imposent aux armées que l'on peut résumer comme suit :

- les outre-mer suscitent des convoitises, notamment compte tenu de leur richesse relative par rapport à leur environnement régional, peuvent être victimes de pillages ainsi que, dans certains cas, à l'origine de revendications territoriales. Ils font partie parfois de régions instables au sein desquelles certains pays deviennent dépendants de puissances aux ambitions d'influence croissantes. Il y a pour les outre-mer, une exigence spécifique de sécurité et de défense à prendre en compte.

L'environnement géopolitique des outre-mer est composé de pays extra-européens pour la plupart non-membres de l'OTAN et parfois instables. Les territoires français constituent autant de bases avancées pour la défense et la sécurité nationale et pour la stabilisation régionale.

Une posture globale crédible devrait également mobiliser, outre l'ensemble des services et moyens de l'État, la coopération de partenaires occidentaux ou régionaux, disposant eux-mêmes de moyens ou de points d'appui.

- l'éloignement géographique impose aux armées un niveau très élevé de polyvalence, d'autonomie et de résilience alors qu'elles interviennent dans des zones de responsabilité permanente très vastes comportant des espaces maritimes étendus et des territoires soumis à des conditions climatiques et géologiques porteuses de risques importants.

Par ailleurs, la situation socio-économique pèse sur le maintien en condition opérationnelle, le tissu économique et le niveau de formation ne permettant pas toujours de trouver les ressources nécessaires localement.

- la présence française dans toutes les parties du globe favorise la diversification des alliances et la coopération internationale, en particulier avec les armées étrangères. Nos armées entretiennent ainsi des relations internationales et une coopération militaire technique ou opérationnelle active avec les armées étrangères de leur zone afin de contribuer à prévenir les crises et à maintenir la stabilité régionale. Les outre-mer représentent donc un atout précieux et un vecteur d'influence pertinent pour notre défense.

La deuxième singularité tient à ce que les forces de souveraineté exercent des missions plus larges que celle des armées en métropole. Ainsi, les armées :

- interviennent fréquemment en appui aux forces de sécurité intérieure pour soutenir par exemple la lutte contre les trafics (crime organisé, trafic de drogue), le pillage des ressources (orpaillage illégal, pêche illégale) ou encore l'immigration clandestine ;
- appuient les services de sécurité civile : déminage, évacuation sanitaire, intervention en cas de catastrophe naturelle (exemple cyclone Irma) ;
- peuvent prêter leur concours à d'autres administrations, notamment en cas de crise (exemple du SMA) et soutiennent aussi l'administration des Terres Antarctiques et Australes Françaises dans le cas d'un protocole.

La troisième singularité s'illustre par une dimension interministérielle de l'action des armées plus forte sur nombre de ses missions :

- l'insularité et l'éloignement de la métropole déjà évoquées impliquent une organisation centrée sur l'autonomie et la capacité de résilience. L'ensemble des services de l'État étant dans la même situation, le besoin de coopération et de mutualisation est très important ;
- cela nécessite de mener des exercices interministériels pour garantir une meilleure articulation des moyens civils et militaires afin de rendre leur engagement conjoint plus efficace en cas de crise majeure ;
- l'organisation de la défense outre-mer est particulière puisqu'à la différence de la métropole, le préfet maritime n'est pas, l'autorité militaire mais le préfet de la région et de la zone de défense et de sécurité ; un bon dialogue entre le COMSUP, le préfet et les services de l'Etat est donc indispensable.

Les outre-mer présentent donc une exposition aux risques diplomatiques, sécuritaires et environnementaux très forte. Cela explique non seulement la permanence de leur maintien sur les territoires ultramarins mais aussi et probablement leur renforcement dans les années à venir. L'ensemble de ces constats justifie pleinement leur appellation de « forces de souveraineté ». Malgré cela, ces forces de souveraineté sont confrontées au défi de missions étendues, dans des territoires « exigeants », qu'elles doivent remplir avec des capacités restreintes.

*

4. Les enjeux auxquels sont confrontés les forces de souveraineté

Quatre enjeux globaux majeurs sont à prendre en considération : l'évolution démographique, le changement climatique, les évolutions de l'économie mondiale et les mutations politiques de l'ordre international.

Face à ces enjeux, la situation géographique de nos outre-mer n'est pas neutre. En effet :

- *concernant les évolutions démographiques*, les outre-mer sont concernés à plus d'un titre : non seulement du fait des migrations internes régionales qui vont être de plus en plus prégnantes dans les années à venir mais aussi parce qu'ils constituent un attrait supplémentaire au regard des écarts de richesse et tout simplement parce que pour la plupart d'entre eux ils représentent aussi une possible porte d'entrée vers l'Europe ;
- *concernant le changement climatique*, celui-ci devrait conduire à un réchauffement général évalué entre 1 et 2° Celsius d'ici 2050. De ce fait, les aléas climatiques (sécheresse, inondation, tempête, canicule et précipitation) devraient s'accroître et avec eux, notamment la demande pour des missions de secours aux populations civiles.

Le changement climatique aura aussi un impact sécuritaire inévitable car les enjeux environnementaux vont prendre une part grandissante dans la définition des intérêts nationaux de chacun. Alors que les conséquences économiques et humanitaires du changement climatique se feront de plus en plus concrètes, certains Etats pourront revendiquer pour eux-mêmes, le droit du recours à la force dans une forme de « *droit d'ingérence environnemental* ».

- *concernant les grandes évolutions de l'économie mondiale*, le rééquilibrage géographique de la richesse ne se traduit pas par une meilleure distribution de ces mêmes richesses puisque les inégalités devraient continuer de progresser.

Les outre-mer seront encore plus exposés et concernés par ces évolutions, compte tenu notamment de la place croissante des routes maritimes qui passent à proximité de nos outre-mer et, plus généralement, de la dimension maritime de l'économie mondiale qui sera massivement maritimisée (câbles sous-marins, richesses des fonds marins, etc.). Par ailleurs, les évolutions dans le domaine spatial et satellitaire offrent à la Guyane, avec le centre spatial guyanais de Kourou, le seul point de lancement repère répondant aux critères géodésiques spécifiques et à la Réunion une observation satellitaire qui permet de couvrir des orbites géostationnaires pour l'hémisphère sud.

- *concernant les mutations de l'ordre international*, il apparaît que les outre-mer ont été jusqu'à présent épargnés par les compétitions des grandes puissances. Toutefois, la remise en cause des modes de régulation des conflits par le droit et la négociation tout comme celle de certains principes fondamentaux de l'ordre international, tels que la souveraineté économique des Etats où l'intangibilité des frontières, sont un défi particulièrement prégnant pour les forces de souveraineté qui devront assumer la protection des outre-mer dans un monde où plus rien ne sera considéré comme acquis.

Ainsi : quelle marge de manœuvre pour les FAZSOI dans un océan indien dominé par la Chine ou l'Inde ou écartelé entre les deux ? Quid des FAG dans un sous-continent latino-américain où le Brésil serait devenu hégémonique ?

*

5. Les points d'attention

A raison de cet ensemble de considérations, il est essentiel que les forces de souveraineté disposent :

- des moyens de surveillance de nos espaces ultramarins, en priorité de nos espaces maritimes, tant pour ce qui concerne l'affirmation de notre souveraineté sur des espaces parfois convoités ou contestés que pour la protection de notre environnement et de nos droits économiques (pêche, ressources halieutiques, fonds marins, etc.), en luttant contre les trafics de toute nature. La mise en place d'une préfecture maritime dans chacun des trois océans, comme cela existe en métropole, permettrait de mieux prendre en compte ce besoin de surveillance ;
- des moyens d'action renforcés pour consolider une capacité d'intervention autonome ayant comme point d'appui les territoires de nos outre-mer pour contribuer à la stabilité et à la sécurité régionale et permettre un renforcement des actions de coopération régionale militaire ;
- d'un cadre stratégique d'intervention régional et de partenariat dans les zones géographiques outre-mer dans l'esprit du dialogue stratégique du bouclier des Guyane, mis en place entre le Guyana, le Suriname et la France et dont la 1^{ère} réunion qui s'est tenue à la fin du mois d'août 2021 a confirmé la position privilégiée de la France et le rôle particulier de nos armées dans cette région en pleine évolution stratégique.

Pour ces trois raisons, les moyens définis par la loi de programmation militaire 2019/2025 doivent être concrètement réalisés, sans rupture capacitaire et progressivement renforcés. On ne peut pas se réjouir de disposer du 2^{ème} espace maritime mondial après les Etats-Unis sans être en capacité de le valoriser, de le protéger et de défendre les intérêts français.

Enfin, et au-delà de cette approche capacitaire, il est indispensable d'engager sans tarder des travaux sur la résilience de nos outre-mer intégrant notamment la gestion de crise, les moyens capacitaires et les partenariats. Cette démarche est indispensable pour anticiper les crises à venir et assurer la défense et la sécurité de nos territoires.

Forces armées aux Antilles

Le COMSUP FAA dispose d'un État-Major interarmées et commande environ 1 100 militaires des trois armées.

Les forces armées aux Antilles sont constituées de 3 composantes :

- **Une composante terrestre**

Le 33e régiment d'infanterie de marine (33^e RIMa).

- **Une composante maritime**

La base navale implantée dans le Fort Saint Louis à Fort-de-France accueille :

- Les frégates de surveillance (FS) *Ventôse* et *Germinal* ;
- Le patrouilleur Antilles Guyane (PAG) *La Combattante* ;
- Le bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer (BSAOM) *Dumont D'Urville* ;
- Le remorqueur portuaire côtier *Maïto* ;

Le patrouilleur côtier de la gendarmerie maritime (PCG) *Violette* est basé en Guadeloupe.

- **Une composante aérienne**

Le pôle aéronautique étatique (PAE) basé au Lamentin : cette structure interministérielle regroupant des unités aéronautiques du ministère de la Défense (qui en assure la tutelle), du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère de l'Intérieur constitue une plateforme logistique d'accueil et de soutien de renforts arrivant par voie aérienne, en provenance de Guyane ou de métropole, dans le cadre d'opérations de secours d'urgence ou de lutte contre le narcotrafic en haute mer. Le PAE accueille les deux détachements d'hélicoptère embarqué de la Marine nationale : 1 *Panther* de la flottille 36F et 1 *Alouette III* de l'escadrille 22S, lorsque ceux-ci ne sont pas en mer.

Forces armées dans la zone sud de l'Océan Indien

Le COMSUP FAZSOI dispose d'un état-major interarmées et commande 1 600 militaires et plus de 300 civils de la Défense. Les forces armées dans la zone sud océan Indien sont composées d'unités des trois armées :

- l'**armée de Terre** avec :

- le 2^e régiment de parachutistes d'infanterie de Marine (2^e RPIMa), implanté à Pierrefonds à Saint-Pierre (La Réunion) ;
- le détachement de Légion étrangère de Mayotte (DLEM), basé à Dzaoudzi (Mayotte) ;

- la **Marine nationale** avec :

A La Réunion:

- la base navale de Port des Galets, qui assure le soutien des bâtiments affectés à La Réunion et constitue leur port d'attache
- un bâtiment multi-missions : le « *Champlain* »
- deux frégates de surveillance : le « *Nivôse* » et le « *Floréal* », embarquant un hélicoptère Panther (aéronef présent et ayant ses locaux techniques basés sur le Détachement air 181) ;
- un patrouilleur polaire : « *L'Astrolabe* », appartenant aux TAAF ;
- un patrouilleur : le « *Malin* »

A Mayotte:

- la base navale de Mayotte, dont la mission principale est d'assurer la permanence de la lutte contre l'immigration clandestine, assure le soutien des bâtiments affectés à Mayotte et constitue leur port d'attache ;
- deux vedettes côtières de surveillance maritime : le Verdon et l'Odet ;
- un intercepteur semi-rigide : le Vetiver
- un chaland de transport de matériel : le CTM13 ;
- un remorqueur pousseur de 10 tonnes : le Morse.

- l'**armée de l'Air** avec un détachement air, le DA 181, co-localisé avec l'aéroport international « Roland Garros » de La Réunion, et comprenant une unité navigante : l'escadron de transport (ET50), équipé de deux avions de transport *Casa*.

Forces armées en Nouvelle-Calédonie

Le COMSUP FANC dispose d'un état-major interarmées et commande environ 1 450 militaires, répartis à Nouméa, Plum, Tontouta et Nandaï.

Les forces armées en Nouvelle-Calédonie sont constituées d'éléments de :

- l'**armée de Terre**, avec :

- le régiment d'infanterie de marine du Pacifique – Nouvelle-Calédonie (RIMaP-NC) implanté à Plum, Nouméa et Nandaï ;

- la **Marine nationale**, dont la base navale de Nouméa, avec :

- la frégate de surveillance *Vendémiaire* embarquant un hélicoptère *Alouette III* de la 22S ;
- un patrouilleur P400 *La Glorieuse* ;
- une vedette de la gendarmerie maritime ;
- des éléments de protection (fusiliers marins en unité tournante) ;
- deux avions de surveillance maritime *Gardian Falcon F200* (flottille 25F) ;

- l'**armée de l'Air**, déployée sur la base aérienne 186 *Paul Klein* à la Tontouta, avec :

- l'escadron de transport (ET52) avec deux avions de transport tactique *Casa CN 235* et trois hélicoptères de manœuvre *Puma*.

Forces armées en Guyane

Le COMSUP FAG dispose d'un état-major interarmées et commande 2 100 militaires des trois armées ainsi que 200 civils de la Défense.

Les forces armées en Guyane sont constituées d'éléments de :

- l'**armée de Terre**

- le 9e RIMa (régiment d'infanterie de marine), implanté à Saint-Jean et Maripasoula ;
- le 3e REI (régiment étranger d'infanterie), implanté à Saint-Georges et Camopi ;

- la **Marine Nationale**

La base navale de Dégrad des Cannes avec :

- deux patrouilleurs P700 Antilles-Guyane ;

- deux vedettes côtières de surveillance maritime de la gendarmerie maritime ;
- une embarcation relève-filets (ERF) ;

- l'armée de l'Air

La base aérienne 367 Capitaine François Massé qui comporte 3 emprises :

- la plateforme de Cayenne-Matoury co-localisée avec l'aéroport international Félix Eboué où sont stationnés les moyens aériens de l'escadron de transport 68 Antilles Guyane (cinq *Puma*, quatre *Fennec* et trois *Casa* CN235) ;
- le centre de contrôle militaire (CCM) situé dans l'enceinte du centre spatial guyanais (CSG) à Kourou ;
- le site radar du Mont Venus.

Forces armées en Polynésie française

Le COMSUP FAPF dispose d'un état-major et commande environ 950 militaires des trois armées.

Les forces armées en Polynésie française sont constituées d'éléments de :

- l'armée de Terre avec :

- le régiment d'infanterie de marine du Pacifique-Polynésie (RIMaP-P) ;

- la **composante maritime** réunie sur la Base navale de Papeete avec :

- une frégate de surveillance: le *Prairial* embarquant un hélicoptère *Alouette III* ;
- un bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer (BSAOM): le *Bougainville* ;
- un patrouilleur: l'*Arago* ;
- un patrouilleur de la gendarmerie maritime: le *Jasmin* ;
- deux remorqueurs portuaires et côtiers: le *Manini* et le *Maroa*.

- la **composante maritime**, stationnée sur le Groupement aéronautique militaire (GAM) de Faa'a, composée d'unités suivantes:

- l'escadron de transport ET 82 "Maine" de l'armée de l'Air mettant en œuvre deux avions de transport tactique *Casa* 235 ;
- la flottille 25F qui met en œuvre 5 *Falcon 200* "gardian" partagés entre les FAPF et le détachement de la flottille basé en Nouvelle-Calédonie ;
- le détachement de la flottille 35F mettant en œuvre deux hélicoptères "Dauphin N3+".